

# PROGRAMME MISTRAL

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, France

## **BOURSES DE MASTER POUR ETUDIANT(E)S ETRANGER(E)S**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016

### **1) Présentation du programme**

Ce programme de bourses est destiné aux étudiant(e)s étranger(e)s inscrit(e)s dans une université partenaire de l'Université d'Avignon qui souhaitent poursuivre des études de Master à l'Université d'Avignon.

#### **A - Critères d'éligibilité**

- Etre inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger partenaire de l'Université d'Avignon\* au moment du dépôt de candidature (les candidat(e)s ayant interrompu leurs études depuis moins d'un an sont également éligibles).
- Se porter candidat(e) à une inscription en Master 1 ou 2 à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse pour l'année universitaire 2015/2016. Les personnes résidant déjà en France ne sont pas éligibles.
- Avoir un très bon dossier universitaire et satisfaire aux critères académiques et linguistiques fixés par l'équipe pédagogique de la formation concernée à l'Université d'Avignon.
- Ne pas bénéficier d'une autre bourse d'études (Bourse du gouvernement français, d'un gouvernement étranger, de l'Agence Universitaire de la Francophonie, CSF, ou autre) pour la formation demandée. La candidature au programme Mistral n'exclut pas (bien au contraire) de candidater à un autre programme de bourses; en cas d'obtention d'une autre bourse d'un montant total supérieur à la bourse Mistral, le/la candidat(e) devra renoncer à la bourse Mistral et informer l'Université d'Avignon de son désistement dans les plus brefs délais.

*\*pour savoir si votre université d'origine fait partie des universités partenaires de l'UAPV, veuillez vous renseigner auprès du Service des relations internationales de votre université d'origine. La liste est également consultable ici :*

*<http://www.univ-avignon.fr/fr/international/etudier-a-letranger/destinations-hors-europe.html>  
(cliquez sur « destinations en Asie » etc. à la rubrique « Accords bilatéraux »).*

#### **B - Calendrier**

24 février 2015 : lancement de l'appel à candidature

vendredi 27 mars 2015 : date limite de réception des dossiers de candidature à l'Université d'Avignon

courant avril 2015 : examen et sélection des dossiers

fin avril 2015 : annonce des lauréats 2015-2016.

Tous les candidat(e)s recevront une réponse (positive ou négative) par courrier électronique début mai 2015. Les candidat(e)s retenu(e)s recevront ensuite une confirmation par courrier papier et devront signer et renvoyer un « contrat étudiant ».

## 2) Mise en œuvre du programme

### A - Candidature

#### 1 - Constitution du dossier de candidature

↳ le formulaire ainsi que toutes les pièces demandées doivent impérativement être rédigés en langue française. **L'absence d'une seule pièce constitutive du dossier entraînera le rejet du dossier.**

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comporter :

- L'attestation d'inscription en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger au moment du dépôt de candidature (ou de l'année universitaire précédente pour les candidat(e)s ayant interrompu leurs études depuis moins d'un an) ;
- Les copies (avec traduction officielle en français) de tous les diplômes obtenus depuis la fin des études secondaires ;
- Les copies (avec traduction officielle en français) des relevés de notes obtenues au cours des études supérieures accompagnées d'un descriptif du système de notation utilisé dans le pays d'origine ;
- La preuve du niveau de français (niveau B2 minimum) ;
- Une lettre de recommandation d'un(e) enseignant(e) de l'université d'origine à l'étranger ;
- Une lettre de motivation du/de la candidat(e) précisant le projet professionnel ;
- Un CV actualisé ;
- Le formulaire de candidature MISTRAL rempli, daté et signé.

#### 2 - Envoi du dossier de candidature

uniquement par courrier postal adressé à :

Université d'Avignon  
Service des Relations Internationales  
Programme de bourses Mistral  
74, rue Louis Pasteur  
84029 Avignon cedex 1  
FRANCE

La date limite de réception des dossiers papiers à l'Université d'Avignon est fixée **au 27 mars 2015**. Tout dossier papier arrivé après cette date ne sera pas examiné. Les dossiers de candidature électroniques ne sont pas acceptés.

### B - Critères et procédure de sélection

La sélection des candidat(e)s s'effectue en deux temps :

1. Sélection pédagogique courant avril

Deux candidatures maximum par formation de master seront sélectionnées et classées selon la qualité du dossier.

Les responsables de formation pourront demander aux candidat(e)s des pièces complémentaires qui

correspondraient plus spécifiquement aux modalités de sélection pratiquées dans le master choisi.

## 2. Sélection finale fin avril

Réunion de la commission d'attribution de bourses Mistral et examen de l'ensemble des dossiers retenus par les responsables de formation.

Une liste complémentaire sera constituée, afin de prévoir les cas éventuels de désistement.

A qualité académique égale, la commission s'efforcera de favoriser la parité homme/femme et la diversité des origines des candidat(e)s sélectionné(e)s, ainsi que la diversité des domaines de formation représentés.

Priorité sera donnée aux étudiant(e)s ressortissant(e)s de pays en voie de développement ou émergents.

## ***C - Modalités de prise en charge***

**L'étudiant devra ouvrir un compte bancaire dès son arrivée en France, et transmettre les identités bancaires au Service des Relations Internationales de l'Université d'Avignon.**

Les boursier(e)s Mistral seront dispensé(e)s des droits de scolarité pour l'inscription au Master à l'Université d'Avignon.

Attention : Les étudiants lauréat(e)s de la bourse Mistral qui doivent effectuer un stage intégré dans le cadre de leur cursus, sont tenu(e)s de le faire en France (sauf cas particuliers liés à des obligations académiques).

### **1- Première attribution : 6000 euros pour la première année universitaire**

La bourse est versée en 3 fois par virement bancaire :

3000 € après l'arrivée en septembre 2015

2500 € à partir de février 2016

500 € à partir de mai 2016

L'étudiant(e) devra fournir une **attestation d'assiduité** en janvier et en avril 2016 afin de pouvoir toucher le versement suivant.

L'étudiant(e) devra remettre un **rapport de fin d'études** en avril pour pouvoir toucher le dernier versement.

### **2- Renouvellement : 4500 euros pour la deuxième année universitaire le cas échéant**

Sous réserve de réussite aux examens des deux semestres, les étudiant(e)s financé(e)s pour une année de M1 pourront demander à bénéficier d'une seconde bourse pour leur poursuite d'études en M2. Cette bourse sera plafonnée à 4500 euros.

Bourse versée en 3 fois par virement bancaire :

2500 € après l'arrivée en septembre 2015

1500 € à partir de février 2016

500 € à partir de mai 2016

L'étudiant(e) devra fournir une **attestation d'assiduité** en janvier et en avril 2016 afin de pouvoir toucher le versement suivant.

L'étudiant(e) devra remettre un **rapport de fin d'études** en avril pour pouvoir toucher le dernier versement.

**Contact** par mel : [mobilite-in@univ-avignon.fr](mailto:mobilite-in@univ-avignon.fr)